

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010

Soudal Fix All High Tack

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : Soudal Fix All High Tack
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Mastic d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout Tel: +32 14 42 42 31 Fax: +32 14 44 39 71 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout Tel: +32 14 42 42 31 Fax: +32 14 44 39 71 msds@soudal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h: +32 14 58 45 45 (BIG) (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)

Non classé comme dange<mark>reux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008</mark>

Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

2.3 Autres dangers:

CLP

Légèrement irritant pour les yeux

DSD/DPD

Légèrement irritant pour les yeux

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-244<mark>0 Geel</mark>

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 15.1 Numéro de la révision: 0201 Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de produit: 51088

1 / 15

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

Ne s'applique pas

3.2 Mélanges:

Nom (REACH n° d'enregistrement)		N° CAS N° CE	Conc (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
hydrocarbures, C13-C23, n-alcar cycliques, <0.03% aromatiques (01-2119552497-29)	nes, iso-alcanes,		1% <c<10%< th=""><th>Xn; R65</th><th>Asp. Tox. 1; H304</th><th>(1)(10)</th><th>UVCB</th></c<10%<>	Xn; R65	Asp. Tox. 1; H304	(1)(10)	UVCB
sébacate de bis(2,2,6,6-tétramé (01-2119537297-32)		52829-07-9 258-207-9			Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	(1)	Constituant
masse de réaction de l'octadéca hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amin éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyod et décanamide, n,n'-1,2-éthaned (01-2119545465-35)	o]éthyl]- et n,n'- ctadécan-1-amide)	907-495-0	2.5% <c<25%< td=""><td>R52-53</td><td>Aquatic Chronic 3; H412</td><td>(1)</td><td>Produit de réaction</td></c<25%<>	R52-53	Aquatic Chronic 3; H412	(1)	Produit de réaction
dioctyltinbis(acétylacétonate) (01-0000020199-67)		54068-28-9 483-270-6		Repr. Cat. 3; R62 - 63 Xn; R48/20/21/22 R43 R52-53	Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	(1)	Constituant

⁽¹⁾ Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médicin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Irritation légère.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

Motif de la révision: 15.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 2 / 15

⁽¹⁰⁾ Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique.

5.3 Conseils aux pompiers:

5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individue<mark>lles, équipement de protection</mark> et procédures d'urgence:

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: 20 °C. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, eau/humidité.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont re<mark>prises ci-dessous, si celles-ci sont disp</mark>onibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Aucun renseignement dis <mark>ponible</mark>		

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL - Travailleurs

Motif de la révision: 15.1	'	Date d'établissement: 2010-09-06
		Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 3/15

	Туре		Valeur	Remarque
			Aucun renseignement	
			disponible	
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé				L
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur	Remarque
DNEL		<mark>émiques –</mark> inhalation	2 mg/kg bw/jour	
		<mark>émiques –</mark> voie cutanée	5.6 mg/m³	
		<mark>les à long</mark> terme – voie cutanée	2 mg/kg bw/jour	
		i <mark>es à long</mark> terme – inhalation	5.6 mg/m³	
	namide, 12-hydroxy-n-	- <mark>[2-[(1-ox</mark> odécyl)amino]éthyl]- et n,	n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydrox	yoctadécan-1-amide) et
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus syste	<mark>émiques –</mark> inhalation	3 mg/m³	
	Effets aigus loca	<mark>ux – voie</mark> cutanée	11.2 mg/cm ²	
	Effets aigus loca	<mark>ux – inhal</mark> ation	3 mg/m³	
	Effets locaux à lo	ong terme – voie cutanée	3.75 mg/cm ²	
	Effets locaux à lo	ong terme – inhalation	3 mg/m³	
ONEL - Grand public				
nydrocarbures, C13-C23, n-alcar	nes, iso-alcanes, cycliqu	ues, <0.03% aromatiques		
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	1 2 42 22	Valeur	Remarque
			Aucun renseignement	
			disponible	
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé	thyl-4-pipéridyle)			,
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus syst	<mark>émiques –</mark> voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	
		émiques – inhalation	1.4 mg/m³	
		émiques – voie orale	1 mg/kg bw/jour	
		ues à long terme – voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	
		ues à long terme – inhalation	1.4 mg/m ³	
		ies à long terme – voie orale	1 mg/kg bw/jour	
nasse de réaction de l'octadéca		[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,		voctadécan-1-amide) et
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	12 I(2 execute), januar e leaning et inj	Valeur	Remarque
DNEL DIVILLY		<mark>ux – voie</mark> cutanée	11.2 mg/cm ²	nemarque
DIVLE		les à long terme – voie orale	0.56 mg/kg bw/jour	
		ong terme – voie cutanée	3.75 mg/cm ²	
PNEC	Elicisiocaux a ic	ong terme voic cuturice	3.73 mg/cm	
		us <0.02% aromatiques		
	oos iso alcanos cycliqu	ies, <0.03/0 aromatiques		
nydrocarbures, C13-C23, n-alcar	nes, iso-alcanes, cycliqu	Valour	Pemaraue	
		Valeur	Remarque	
oydrocarbures, C13-C23, <mark>n-alcar</mark> Compartiments		Valeur Aucun renseignement disponible	Remarque	
oydrocarbures, C13-C23, n-alcar Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible		
Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur	Remarque Remarque	
compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée)	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l		
compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l		
compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents)	thyl-4-pipéridyle)	Valeur 0.005 mg/l 0.0011 mg/l		
compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP	thyl-4-pipéridyle)	Valeur 0.005 mg/l 0.001 mg/l 1 mg/l		
compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce	thyl-4-pipéridyle)	Valeur 0.005 mg/l 0.0011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw		
compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée)	thyl-4-pipéridyle)	Valeur 0.005 mg/l 0.0011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw		
compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée)	thyl-4-pipéridyle)	Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.0011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw	Remarque	
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol nasse de réaction de l'octadéca	thyl-4-pipéridyle)	Valeur 0.005 mg/l 0.001 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw [2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol nasse de réaction de l'octadéca Compartiments	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw 12-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,	Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol nasse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée)	thyl-4-pipéridyle) inamide, 12-hydroxy-n-	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw 12-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol nasse de réaction de l'octadéca Compartiments	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw [2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 4.32 µg/l	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol nasse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée)	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw 12-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau douce (non salée)	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw [2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 4.32 µg/l	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau salée STP	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw [2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 4.32 µg/l 10 mg/l	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau salée STP Sédiment d'eau douce	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw [2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 4.32 µg/l 10 mg/l 1080 mg/kg sédiment dw	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol nasse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau salée STP Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau douce	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.0011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw [2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 4.32 µg/l 10 mg/l 1080 mg/kg sédiment dw 108 mg/kg sédiment dw	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau salée STP Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau douce	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw [2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 4.32 µg/l 10 mg/l 1080 mg/kg sédiment dw 108 mg/kg sédiment dw 217 mg/kg sol dw	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau salée STP Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Sol Control banding Cela est repris ci-dessous, s'il est	thyl-4-pipéridyle)	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw [2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 4.32 µg/l 10 mg/l 1080 mg/kg sédiment dw 108 mg/kg sédiment dw 217 mg/kg sol dw	Remarque Remarque	yoctadécan-1-amide) et
compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau salée STP Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Sol Control banding Cela est repris ci-dessous, s'il est	thyl-4-pipéridyle) Inamide, 12-hydroxy-n- t disponible et applicab	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw 1.2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 10 mg/l 1080 mg/kg sédiment dw 108 mg/kg sédiment dw 217 mg/kg sol dw le.	Remarque n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydrox Remarque	
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau salée STP Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol So Control banding Cela est repris ci-dessous, s'il est ntrôles de l'exposition: Informations dans cette section	thyl-4-pipéridyle) namide, 12-hydroxy-n- t disponible et applicab	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw 1/2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 10 mg/l 1080 mg/kg sédiment dw 108 mg/kg sédiment dw 119 mg/l 119 mg/l 119 mg/l 120 mg/kg sédiment dw 130 mg/kg sédiment dw 140 mg/kg sédiment dw 150 mg/kg sédiment dw	Remarque n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydrox Remarque	
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau salée STP Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol So Control banding Cela est repris ci-dessous, s'il est ntrôles de l'exposition: Informations dans cette section	thyl-4-pipéridyle) namide, 12-hydroxy-n- t disponible et applicab	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw 1.2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 10 mg/l 1080 mg/kg sédiment dw 108 mg/kg sédiment dw 217 mg/kg sol dw le.	Remarque n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydrox Remarque	
ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments ébacate de bis(2,2,6,6-tétramé Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sédiment d'eau douce Eau douce (non salée) Sol masse de réaction de l'octadéca Compartiments Eau douce (non salée) Eau salée STP Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Sol Control banding Cela est repris ci-dessous, s'il est ntrôles de l'exposition: Informations dans cette section	thyl-4-pipéridyle) namide, 12-hydroxy-n- t disponible et applicab	Aucun renseignement disponible Valeur 0.005 mg/l 0.0005 mg/l 0.011 mg/l 1 mg/l 8.02 mg/kg sédiment dw 0.802 mg/kg sédiment dw 1.6 mg/kg sol dw 1/2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n, Valeur 43.2 µg/l 10 mg/l 1080 mg/kg sédiment dw 108 mg/kg sédiment dw 119 mg/l 119 mg/l 119 mg/l 120 mg/kg sédiment dw 130 mg/kg sédiment dw 140 mg/kg sédiment dw 150 mg/kg sédiment dw	Remarque n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydrox Remarque	ont disponibles et applica

4/15

Numéro de produit: 51088

Numéro de la révision: 0201

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuell<mark>e. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas</mark> manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique		P <mark>âte Pâte Pâte Pâte Pâte Pâte Pâte Pâte P</mark>
Odeur		Odeur caractéristique
Seuil d'odeur		Aucun renseignement disponible
Couleur		Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules		S <mark>ans objet</mark>
Limites d'inflammabilité		Aucun renseignement disponible
Inflammabilité		Peu combustible
Log Kow		S <mark>ans objet (mé</mark> lange)
Viscosité dynamique		Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique		Aucun renseignement disponible
Point de fusion		Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition		Aucun renseignement disponible
Point d'éclair		> 240 °C
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur		Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relativ	re	Aucun renseignement disponible
Solubilité		<mark>l'eau ; insolubl</mark> e
		<mark>solvants organ</mark> iques ; soluble
Densité relative		1.4; 20 °C
Température de décomp	osition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-igni	tion	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives		Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes		Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
рН		<mark>Aucun renseig</mark> nement disponible

Dangers physiques

Aucune classe de danger physique

9.2 Autres informations:

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible	
Densité absolue	1400 kg/m³ ; 20 °C	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. Aucun renseignement disponible.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06
Date de la révision: 2013-05-10

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro de produit: 51088
 5 / 15

10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5 Matières incompatibles:

Eau/humidité.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: fo<mark>rmation de CO, CO2 et petites quantité</mark>s de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50	OCDE 401	>5000 mg/kg bw		Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Dermal	DL50	OCDE 402	>3160 mg/kg bw	24 h	Lapin	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	>5266 mg/m³ air	4 h	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Para	mètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce		Détermination de la valeur
Oral	DL50)	Équivalent à OCDE 423	3700 mg/kg bw	4 h	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Dermal	DL50)	Équivalent à OCDE 402	> 3170 mg/kg bw	24 h	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	CL50		Équivalent à OCDE 403	G.	4 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale

masse de réaction de l'octadéc<mark>anamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl</mark>)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide, n,n'-

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce		Détermination de la valeur
Oral	DL50	OCDE 423	> 2000 mg/kg		Rat		Valeur expérimentale
Dermal	DL50	OCDE 402	>2000 mg/kg bw	24 h	Rat		Valeur expérimentale
Inhalation (poussières)	CL50	OCDE 403	>5.11 mg/l air	4 h	Rat	,	Valeur expérimentale

dioctyltinbis(acétylacétonate)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	DL50	Autres	<mark>2500 mg</mark> /kg		Rat	Littérature
Dermal	DL50	OCDE 402	>2000 mg/g		Rat	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les c<mark>omposants à prendre en compte du m</mark>élange

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur
Oeil	Non irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale
Peau	Non irritant	Autres	24 h	24; 48; 72 heures	Humain	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06
Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 6 / 15

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

٧	oie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur
C	Deil	Très irritant	OCDE 405		1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale
Р	'eau	Non i <mark>rritant</mark>	OCDE 404	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale

masse de réaction de l'octadéc<mark>anamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl</mark>)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide, n,n'
Voie d'exposition Résultat Méthode Durée d'exposition Point de temps Espèce Détermination de la

 Voie d exposition
 Resultat
 Ivietnode
 Durée d exposition
 Point de temps
 Espece
 Determination de la valeur

 Oeil
 Légèrement irritant OCDE 405
 1; 24; 48; 72 heures
 Lapin
 Valeur expérimentale

 Peau
 Légèrement irritant OCDE 404
 4 h
 24; 48; 72 heures
 Lapin
 Valeur expérimentale

dioctyltinbis(acétylacétonate)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	 Détermination de la valeur
Oeil	Non i <mark>rritant</mark>				Étude de littérature
Dermal	Non i <mark>rritant</mark>				Étude de littérature

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte du mélange

Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce		Détermination de la valeur
Peau	Non sens <mark>ibilisant</mark>	OCDE 406	24 h	24; 48 heures	Cobaye	Femelle	Read-across
Peau	Non sens <mark>ibilisant</mark>	Autres	216 h	24; 48 heures	Humain	, .	Valeur expérimentale

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce		Détermination de la valeur
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24 heures	Cobaye	,	Valeur expérimentale

masse de réaction de l'octadécanamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide, n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et decanamide, n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et decanamide, n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et decanamide et decan

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	 Détermination de la valeur
Peau	Non sen <mark>sibilisant</mark>	OCDE 429			Souris	Valeur expérimentale

dioctyltinbis(acétylacétonate)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Peau	Sensibilis <mark>ant</mark>	OCDE 429				Valeur
						expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte du mélange

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce		Détermination de la valeur
Oral			≥5000 mg/kg bw/jour			13 semaines (tous les jours)		Masculin/fé minin	Read-across
Inhalation (vapeurs)			>10400 mg/m³ air			13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	to the second se	Masculin/fé minin	Read-across

Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 7 / 15

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	 Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	•	<29 mg/kg bw/jour		Aucun effet	13 semaine(s)	Rat	 Valeur expérimentale
Oral	LOAEL	•	29 mg/kg bw/jour		Perte de poids	13 semaine(s)	Rat	 Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les c<mark>omposants à prendre en compte du m</mark>élange

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

	Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
	Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
ráh	acato do his/2 2 6 6 tótramóth	d 4 pipóridula)			

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de		Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans		hamster chinois		
activation métabolique				
Négatif avec activation	OCDE 473	Lymphocytes humains		Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans				
activation métabolique				

masse de réaction de l'octadécanamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide, n,n'-

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif		Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 473	Lymphocytes humains		Valeur expérimentale

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Genre	9	Détermination de la valeur
Négatif	· ·	8 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris	Mâle		Read-across
Négatif	Équivalent à OCDE 475		Rat	Masculin/féminin		Read-across
Négatif	Équiv <mark>alent à OCDE</mark> 474		Souris	Masculin/féminin		Read-across

Cancérogénicité

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Toxicité pour la reproduction

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06 Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 8/15

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

	Paramètre	Méthode		Durée d'exposition	Espèce	Genre	Effet	. 3	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	>1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat		Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEC	Équivalent à OCDE 416	≥1500 ppm	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semain e)	Rat	Masculin/fém inin	Aucun effet		Read-across
	NOAEC	Équivalent à OCDE 421	≥300 ppm	8 semaines (6h/jour, 5 jours/semain e)	Rat	Masculin/fém inin	Aucun effet		Read-across
	NOAEL	Équivalent à OCDE 422	>1000 mg/kg bw/jour	6 semaines (tous les jours)	Rat	Masculin/fém inin	Aucun effet		Read-across

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

	Paramètre	Méthode		Durée d'exposition	Espèce	Genre	Effet	. 3	Détermination de la valeur
Toxicité pour le	NOAEL (P/F1)	OCDE 415	30 mg/kg		Rat	Masculin/fém	Variations de		Valeur
développement			bw/jour			inin	poids		expérimentale

masse de réaction de l'octadécanamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide, n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et decanamide, n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et decanamide et dec Paramètre Méthode Valeur Durée Espèce Genre Organe Détermination de la valeur d'exposition Effets sur la fertilité NOAEL OCDE 421 1000 mg/kg Rat Masculin/fém Aucun effet Valeur bw/jour expérimentale

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Toxicité autres effets

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Soudal Fix All High Tack
Pas d'effets connus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Soudal Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

yarotarsares) e15 e25) ii arean						Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
							de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë poissons		CL50	OCDE 203	>1028 mg/l		Scophthalmus maximus			Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés		CL50	Autres	>3193 mg/l	48 h	Acartia tonsa			Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plante aquatiques	es	ErC50	ISO 10253	>10000 mg/l		Skeletonema costatum			Valeur expérimentale
Toxicité chronique poissons		NOEL		>1000 mg/l	, , ,	Oncorhynchus mykiss			QSAR
Toxicité chronique invertébré aquatique		NOEL		>1000 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna			QSAR
Toxicité micro-organismes aquatiques		CE50	OCDE 209	>100 mg/l	3 h		Système statique		Valeur expérimentale

Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 9/15

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte du mélange

<u>sébacate</u>	de bis	s(2,2,6,6	5-tétram	éthyl-4-	pipéridyle)	

		Paramètre	Méthode	Valeur	Durée			Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons		CL50	OCDE 203	4.4 mg/l			- /	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés		CL50	OCDE 202	8.58 mg/l	48 h	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plant aquatiques	es	CE50	OCDE 201	1.1 mg/l		Pseudokirchneriel la subcapitata	,	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
		NOEC	OCDE 201	0.05 mg/l	72 h	Pseudokirchneriel la subcapitata	,	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique invertébré aquatique		CE50	OCDE 211	0.96 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Croissance
		NOEC	OCDE 211	0.23 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques		IC50	OCDE 209	>100 mg/l	3 h		,	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

masse de réaction de l'octadécanamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide,

n,n'-1,2-éthanediylbis-

		Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	. 3			Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons		NOEC	OCDE 203	≥100 mg/l		,	Système statique		Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés		CL50	OCDE 202	94.9 mg/l	48 h		Système statique		Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plan aquatiques	tes	CL50	OCDE 201	43.2 mg/l		Pseudokirchneriel la subcapitata		(non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques		CE50	OCDE 209	>1000 mg/l	3 h		Système statique		Valeur expérimentale; GLP

dioctyltinbis(acétylacétonate)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	. 3.		 Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	<mark>86 m</mark> g/l	96 h		Système statique	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	58.6 mg/l	48 h		Système statique	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	300 mg/l			Système statique	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte et sur l'application de la méthode de la somme

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères de la Directive 1999/45/CE

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité:

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur	
OCDE 306 : Biodégradabilité dans l'eau de	74 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale	
mer				

Phototransformation eau (DT50 eau)

ivietnoue	valeui	COLIC. LAGICAUX OFF	Determination de la valeur
Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)			
Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur

Date d'établissement: 2010-09-06 Motif de la révision: 15.1 Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 10/15

Soudal Fix All High Tack sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) Biodégradation eau Méthode Valeur Détermination de la valeur Durée OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2 10-24 % 28 jour(s) Valeur expérimentale Phototransformation air (DT50 air) Conc. radicaux OH Détermination de la valeur Méthode Valeur SRC AOP v1.92 2.54 h 500000 molécule/cm3 masse de réaction de l'octadécanamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide, n,n'-1,2-éthanediylbis-Biodégradation eau Méthode Valeur Durée Détermination de la valeur OCDE 301D: Essai en flacon fermé 60 % 28 jour(s) Valeur expérimentale Conclusion Contient composant(s) difficilement biodégradable(s) 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Log Kow Méthode Température Détermination de la valeur Remarque Valeur Sans objet (mélange) hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques Log Kow Méthode Remarque Valeur Température Détermination de la valeur Aucun renseignement disponible sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) Log Kow Méthode Valeu Détermination de la valeur Remarque Température 0.35 masse de réaction de l'octadécanamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide, n,n'-1,2-éthanediylbis-Log Kow Méthode Remarque Valeur Température Détermination de la valeur OCDE 117 8.6 25 °C Valeur expérimentale dioctyltinbis(acétylacétonate) Log Kow Valeu Détermination de la valeur Méthode Remarque Température Aucun renseignement disponible Conclusion Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s) 12.4 Mobilité dans le sol: hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques Répartition en pourcentage Méthode Fraction biota Fraction Détermination de la valeur Fraction air Fraction sol Fraction eau sédiment Mackay, niveau III 8.3 % 7.4 % 1 % Valeur calculée sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) (log) Koc Détermination de la valeur Paramètre Méthode Valeur Koc OCDF 106 >=780<=16000 Valeur expérimentale log Koc OCDF 106 >=2.89<=4.2 Valeur expérimentale Volatilité (H constante de la loi de Henry) Température Détermination de la valeur Valeur Méthode Remarque SRC HENRYWIN v3.20 0 Pa.m³/mol 25°C Valeur calculée Répartition en pourcentage Fraction Détermination de la valeur Méthode Fraction air Fraction biota Fraction sol Fraction eau sédiment Mackay, niveau I 0.03 % 0.02 % 0.02 % 99.9 % Valeur calculée 0% Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06 Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de produit: 51088

11 / 15

Numéro de la révision: 0201

masse de réaction de l'octadécanamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide, n,n'-1,2-éthanediylbis-

(log) Koc

Paramètre		Méthode	Valeur	Détermination de la valeur	
		OCDE 121	5.4	Valeur expérimentale	

Conclusion

Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes:

Soudal Fix All High Tack

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (Règlement (CE) n° 842/2006)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables. Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

SECTION 14: Informations relatives au transport Route (ADR) 14.1 Numéro ONU: Non soumis Transport 14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Numéro d'identification du danger Code de classification 14.4 Groupe d'emballage: Groupe d'emballage Étiquettes 14.5 Dangers pour l'environnement: Marque matière dangereuse pour l'environnement 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Dispositions spéciales Quantités limitées Chemin de fer (RID) 14.1 Numéro ONU: Transport Non soumis 14.2 Nom d'expédition des Nations unies: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06 Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de produit: 51088

12 / 15

Numéro de la révision: 0201

		Soudal F	ix A	ll High Tack	
	Numéro d'identification	du danger			
	Classe	du dangei			
	Code de classification				
	4 Groupe d'emballage:				
	Groupe d'emballage				
	Étiquettes				
14.5	Dangers pour l'environr	nement:			
	Marque matière dangere	euse pour l'environnement		non	
14.6	Précautions particulière	s à prendre par l'utilisateur:			
	Dispositions spéciales				
	Quantités limitées				
	de navigation intér I Numéro ONU:	ieures (ADN)			
	Transport			Non soumis	
	2 Nom d'expédition des N	lations unies:			
	3 Classe(s) de danger pou				
	Classe				
	Code de classification				
14.4	4 Groupe d'emballage:				
	Groupe d'emballage				
	Étiquettes				
	Dangers pour l'environr				
		euse pour l'environnement		non	
	Dispositions spéciales	s à prendre par l'utilisateur:			
	Quantités limitées				
•					
	IMDG) 1 Numéro ONU:				
	Transport			Non soumis	
	Nom d'expédition des N				
	3 Classe(s) de danger pou	r le transport:			
	Classe 1 Groupe d'emballage:				
	Groupe d'emballage				
	Étiquettes				
	5 Dangers pour l'environr	nement:	_		
	Polluant marin			-	
		euse pour l'environnement		non	
		s à prendre par l'utilisateur:			
	Dispositions spéciales				
	Quantités limitées				
		rmément à l'annexe II de la convention	Marpol 73	/78 et au recueil IBC:	
•	Annexe II de Marpol 73/	78			
	CAO-TI/IATA-DGR) 1 Numéro ONU:				
	Transport			Non soumis	
14.2	Nom d'expédition des N	lations unies:			
14.3	3 Classe(s) de danger pou	r le transport:			
	Classe				
	Groupe d'emballage:				
	Groupe d'emballage				
	Étiquettes				
	Dangers pour l'environr			non	
		euse pour l'environnement s à prendre par l'utilisateur:		non	
	Dispositions spéciales	s a prenure par rutilisateur.			
		argo: quantités limitées: quantité nette r	max nar		
	emballage		u.v. pai		
ECTIO	N 15: Informa	tions réglementaires			
Motif de la	révision: 15.1		1	Date d'établissement: 2010-09-06	
				Date de la révision: 2013-05-10	
Numéro de	e la révision: 0201			Numéro de produit: 51088	13 / 15

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Législation européenne:

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1;

d) la classe de danger 5.1.

1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés types A et B. 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public. — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont <mark>néfastes sur la fonction sexuelle et l</mark>a fertilité ou <mark>conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée</mark> par le Comité européen de normalisation (CEN).5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ciaprès, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, nscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.6. Au plus tard le 1 er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquide étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1 er décembre 2011, puis su une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés ave R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.×

Composés organiques volatiles (COV)

Législation nationale Pays-Bas

Soudal Fix All High Tack

į.	dentification des déche	ets	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie	e 05			
(Pays-Bas)				1		
١	Vaterbezwaarlijkheid		1				

Législation nationale Allemagne

Soudal Fix All High Tack

1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du WGK 27 juillet 2005 (Anhang 4)

masse de réaction de l'octadécanamide, 12-hydroxy-n-[2-[(1-oxodécyl)amino]éthyl]- et n,n'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécan-1-amide) et décanamide

n,n'-1,2-éthanediylbis-

TA-Luft Klasse 5.2.5/I TA-Luft

Législation nationale France

Soudal Fix All High Tack

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Belgique

Soudal Fix All High Tack

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Danemark

Soudal Fix All High Tack

Code MAL 00-3

Législation nationale Finlande

Soudal Fix All High Tack

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Norvège

Soudal Fix All High Tack

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Suisse

Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06 Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 14 / 15

Soudal Fix All High Tack

Aucun renseignement disponible

Législation nationale d'autres pays

Soudal Fix All High Tack

Aucun renseignement disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Informations sur la base de la classification selon CLP

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

- R36 Irritant pour les yeux
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et ingestion

- R51 Toxique pour les organismes aquatiques
- R52 Nocif pour les organismes aquatiques
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité
- R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation oculaire.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
- H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par contact cutané.
- H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
- H412 Nocif pour les org<mark>anismes aquatiques, avec des effets à lo</mark>ng terme.
- (*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Limites de concentration spécifiques CLP

dioctyltinbis (acétylacéton <mark>ate)</mark>		Skin Sens. 1; H317	
Limites de concentration spécifiques DSD			
dioctyltinbis(acétylacétonate)	C > 5 %	Xi:R 43	

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaiOssances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Cons

Motif de la révision: 15.1 Date d'établissement: 2010-09-06
Date de la révision: 2013-05-10

Numéro de la révision: 0201 Numéro de produit: 51088 15 / 15